

## Stabilité des prix et sécurité alimentaire



**APRÈS L'IMMOBILIER, LES SPÉCULATEURS SE "RÉFUGIENT"  
SUR LE MARCHÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES**

Copyright : TITOM

Loïc Boon

Décembre 2013

**Pour que la Terre tourne plus JUSTE !**

**L'influence de la spéculation sur la sécurité n'est plus à démontrer. Quant aux réponses politiques qui permettraient de lutter contre la volatilité des prix, elles sont multiples.**

**Quelle est l'intervention adéquate ? Faut-il mettre en place des politiques privilégiant la gestion de stocks ou une politique régulant les importations et les exportations, ou encore les deux en parallèle? Telles sont les questions que cette analyse abordera tour à tour.**

## Introduction

En raison de politiques de libéralisation ayant vu l'Etat se désengager progressivement de son rôle de régulateur (dont le contrôle des importations et des exportations et la gestion des stocks), la spéculation jouerait de moins en moins le rôle positif qu'elle pouvait jouer dans un premier temps, l'Etat ayant laissé entrer sur les marchés à terme des acteurs qui, à la base, n'y avaient pas du tout leur place. La spéculation a ainsi contribué à la forte volatilité des prix observés ces dernières années.

Pourtant, lutter contre la volatilité des prix est primordial car celle-ci représente un véritable danger en termes de sécurité alimentaire (voir encadré).

**La sécurité alimentaire** a un caractère multidimensionnel qui se décline aussi bien quantitativement que qualitativement selon 4 composantes : (1) la disponibilité alimentaire, (2) l'accès à la nourriture, (3) la stabilité des prix, (4) la salubrité.

Pour lutter contre ces variations déstabilisantes et assurer une disponibilité alimentaire suffisante, il est primordial que les Etats interviennent en soumettant le marché

agricole et financier à des régulations telles que la fixation de barrières à l'importation, la mise en place de stocks...

### Mise en œuvre et contrôle de la politique

Un Etat dispose généralement de trois leviers qui peuvent contribuer à la limitation de l'instabilité des prix: la régulation des marchés financiers, les régulations des importations et exportations et la constitution de stocks.

## 1. Régulation des marchés financiers

Ces dernières années, la dérégulation des marchés financiers a permis, l'entrée d'acteurs financiers sur ces marchés. La caractéristique de ces derniers est qu'ils cherchent principalement à profiter des variations de cours<sup>1</sup> et non à se protéger contre des risques commerciaux réels comme le feraient des opérateurs commerciaux « traditionnels »<sup>2</sup>.

Il est donc important que s'exerce un contrôle des opérateurs financiers par des organismes de tutelle [ex : le Fonds monétaire international (FMI), Le CSER (committee of european Securities Regulators)].

Cependant, ces organismes de tutelles comptent trop peu de spécialistes des marchés des matières premières<sup>3</sup>.

Une priorité de ces services devrait être de faire une distinction « entre les opérateurs qui se protègent contre des risques commerciaux réels et les spéculateurs non traditionnels, qui tirent parti de la dynamique du marché et

<sup>1</sup>CNCD, La complicité des banques belges dans la spéculation sur l'alimentation (2013), p.10

<sup>2</sup>Voir: Loïc BOON, Comprendre la volatilité des prix (2013), Entraide et Fraternité, [en ligne]:

<http://www.entraide.be/Comprendre-la-volatilite-des-prix>

<sup>3</sup> Olivier DESCHUTTER, La spéculation sur les denrées alimentaires et les crises des prix alimentaires (2010), p.8

cherchent surtout à profiter des variations des cours »<sup>4</sup>.

Savoir si l'opérateur est un opérateur financier ou commercial pourrait au moins être un premier indice pour savoir, si oui ou non, les transactions effectuées constituent une manipulation abusive qui perturbe le prix des matières premières.

La loi récente du Dodd Frank Act <sup>5</sup> adoptée par le congrès américain sur la réforme du secteur financier va dans le sens d'une régulation de ce type. Elle limite la spéculation pure, qui ne crée pas de valeur physique mais est complètement virtuelle.

Il est à noter qu'au-delà de ce type de régulation bien ciblée, il est primordial que s'opère une régulation des marchés financiers dans leur ensemble, afin de s'assurer qu'ils ne puissent porter atteinte à la sécurité alimentaire.

Si ces politiques peuvent être mises en œuvre de façon isolée par certaines grandes « puissances mondiales » (telles que l'Europe et les Etats Unis). Elles requièrent également la mise en place de régulations au niveau international.

## 2. Régulation des importations et exportations.

### « Les exportations »

La sécurité alimentaire de nombreux pays en voie de développement a été mise en danger, au cours des dernières décennies, par la réduction des barrières à l'**exportation**. Dans le cadre de traités internationaux, d'accords

bilatéraux, les Etats des pays du sud se sont vus restreindre leurs capacités à fixer des limites à l'importation.

Quelles en sont les conséquences en termes de lutte contre l'instabilité des prix ?

Les pays producteurs de matières premières sont très exposés aux fluctuations des cours des marchés mondiaux (souvent très volatiles) dont dépend une part importante de leurs revenus<sup>6</sup>. Les seules manières pour les pays exportateurs de se protéger, sont soit de stopper leur exportation soit de taxer ces dernières. Cependant, ces mesures ne sont pas sans répercussions. Elles conduisent à raréfier l'offre sur les marchés internationaux, provoquant une nouvelle flambée des prix. C'est notamment à cause de ce mécanisme que la crise de la faim a éclaté en 2008.

Tout l'enjeu est donc de déterminer un dosage équilibré, entre interventionnisme et laisser faire de l'Etat, afin de permettre en même temps aux pays de se protéger contre les « turbulences » du marché international, sans pour autant provoquer un accroissement de l'instabilité des prix au niveau international<sup>7</sup>.

Outre le questionnement relatif à la pertinence du contrôle et de la limitation des exportations, se pose la question des capacités de l'Etat à mettre en œuvre et à contrôler de telles politiques.

Pour ne prendre qu'un exemple, au Mali<sup>8</sup>, la mise en œuvre d'une politique visant l'application de mesures d'interdiction des exportations en 2007 et 2008 a été contournée par les commerçants au moyen d'exportations

<sup>4</sup>Ibidem, p.7

<sup>5</sup>Idem

<sup>6</sup>Marc CURTIS, Le nouvel accaparement des ressources, comment la politique commerciale de l'union européenne sur les matières premières sape le développement (2011), Oxfam Germany, p.21, [en ligne]:

[http://www2.weed-online.org/uploads/le\\_nouvel\\_accaparement\\_des\\_ressources.pdf](http://www2.weed-online.org/uploads/le_nouvel_accaparement_des_ressources.pdf)

<sup>7</sup>Ibidem

<sup>8</sup> Elodie MAITRE D'HOTEL, Politiques de gestion de l'instabilité des prix agricoles, Revue Tiers Monde (2012/3, n°211)

illégalles qui ne furent pas enrayées en raison de contrôles non-effectifs aux frontières.

La mise en place de politiques régulatrices ne peut donc être réalisée sans une analyse des moyens financiers dont dispose l'Etat, de ses capacités organisationnelles et de la conjoncture internationale.

### « Les importations »

Un Etat peut également agir sur les **importations** au moyen de droits de douane, ce qui a pour effet de maintenir les prix des matières premières entrantes à un niveau élevé<sup>9</sup> afin qu'elles ne viennent pas concurrencer les matières premières nationales. Les fluctuations de prix seront par la même occasion, beaucoup moins importantes.

Ces droits de douane pourraient être perçus, comme le suggère Berthelot<sup>10</sup>, sous forme de prélèvements variables.

« Concrètement, il s'agit d'introduire un « prix de seuil » (prix minimum auquel les importations en provenance des pays-tiers peuvent entrer sur le marché concerné) permettant de garantir un revenu stable aux producteurs alimentaires. Le prélèvement variable représente alors la différence entre le prix de seuil et le prix mondial.»<sup>11</sup>

Ce type de mesures nécessite également des capacités importantes de contrôle de la part de l'Etat ainsi qu'un bon fonctionnement étatique.

Par exemple à Madagascar<sup>12</sup>, les politiques de stabilisation des prix par le contrôle des

importations existent de longue date mais la gestion de ces politiques pose problème. Seuls quelques importateurs privés, par ailleurs proches des membres du gouvernement, disposeraient de licences d'importation et sont suspectés de spéculer lors de situations de crise alimentaire.

### 3. Constitution de stocks

Comme le met en évidence le comité pour la sécurité alimentaire mondiale<sup>13</sup>, le lien entre le niveau des stocks et la volatilité des prix est bien établi : la faiblesse des stocks est fortement corrélée aux flambées et à la volatilité des prix. Mais ces derniers peuvent également permettre à certains pays de se protéger, en cas d'augmentation des cours internationaux.

Les stocks sont des réserves accumulées quand les prix sont bas et déstockées en cas de pénuries ou lorsque les prix repartent à la hausse. Ces stocks peuvent contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire<sup>14</sup> lorsqu'ils sont constitués par des pouvoirs politiques aux niveaux local, national, international. A contrario, ce sont également les stocks qui permettent à des acteurs privés de spéculer sur les cours des matières premières agricoles, au détriment de la sécurité alimentaire mondiale.

#### « Différents niveaux de constitution de stocks »

Déterminer le(s) niveau(x) au(x)quel(s) constituer des stocks est un enjeu central.

9 Mamadou CISSOKHO et Al., Sécurité alimentaire, finance et commerce international (2011), Institut VEBLEN.

<sup>10</sup>Jacques BERTHELOT, Réguler les prix agricoles, in Emmanuel JUSTE, Défis sud 2013, [en ligne]: [http://www.sosfaim.be/pdf/publications/defis\\_sud/113/defis\\_sud\\_reguler\\_prix\\_berthelot.pdf](http://www.sosfaim.be/pdf/publications/defis_sud/113/defis_sud_reguler_prix_berthelot.pdf)

<sup>11</sup>François DELVAUX, Soutenir et (re)construire des systèmes alimentaires localisés : les contours d'une (re)localisation (2013), Entraide et Fraternité, [en ligne]:

[http://www.entraide.be/IMG/pdf/etude\\_systemes\\_alimentaires\\_localises\\_-\\_relocalisation\\_fd\\_-\\_final.pdf](http://www.entraide.be/IMG/pdf/etude_systemes_alimentaires_localises_-_relocalisation_fd_-_final.pdf)

<sup>12</sup>Elodie MAITRE D'HOTEL, Op.cit.

<sup>13</sup> Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), Volatilité des prix et sécurité alimentaire (2011), [en ligne]:

[http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/hlpe/hlpe\\_documents/HLPE-Rapport-1-Volatilite-des-prix-et-securite-alimentaire-Juillet-2011.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE-Rapport-1-Volatilite-des-prix-et-securite-alimentaire-Juillet-2011.pdf)

<sup>14</sup> Mamadou CISSOKHO et Al., p.7

Au niveau local: Les stocks locaux sont appelés stocks tampons et sont approvisionnés à partir du marché local, à l'initiative d'une communauté donnée. Ils ont pour but de limiter l'instabilité des prix du marché intérieur.

Au niveau national<sup>15</sup>: Au contraire des stocks constitués au niveau local – qui relèvent d'une initiative communautaire –, ces stocks sont gérés par l'Etat. L'avantage lié à la création de réserves nationales – en plus de réserves d'urgence (ex : en cas de sécheresse) – est d'encourager les producteurs à investir dans leur ferme.

Au niveau international<sup>16</sup> : Ce niveau peut compléter le système de stocks locaux, nationaux. L'intérêt premier de tels stocks est qu'ils permettent d'apporter une réponse internationale aux diminutions de production de plus en plus fréquentes de par les changements climatiques ainsi qu'à d'éventuelles crises alimentaires.

Ces niveaux peuvent être vus comme complémentaires. Cependant, dans une visée de lutte contre l'instabilité des prix, chacun présente des avantages et des inconvénients, qui sont à mesurer en termes d'autonomie et d'efficacité .

#### **« Avantages et inconvénients de la constitution de stocks aux niveaux local et national »**

Au niveau local ou national, la constitution de stocks peut garantir à l'Etat une certaine autonomie en cas de pénurie ou de forte volatilité des prix.

Cette option semble être la plus à même de lutter contre des variations de prix venant de l'extérieur.

Les biais liés à un tel stock apparaissent quand on considère ce dernier sur le long terme. En effet, sur une période plus ou moins longue, il se produira à un moment donné des situations où le stock sera épuisé et d'autres, où un excédent apparaîtra, provoquant une baisse des prix qui ne pourra être stoppée<sup>17</sup>.

#### **« Bénéfices et inconvénients de la constitution de stock au niveau international »**

En cas d'urgence et/ou de crise alimentaire, l'Etat pourra toujours trouver sur le marché international, de quoi subvenir à la sécurité alimentaire de ses populations.

Ces réserves suscitent néanmoins certaines questions.

En effet, il serait nécessaire qu'ait lieu une véritable réflexion par rapport aux fournisseurs de stocks. Seraient ce les pays du Nord ou du Sud ? Dans les cas où l'approvisionnement se ferait par les pays du Nord, ne serait-ce pas une manière pour ces derniers d'écouler leurs surplus ? Dans quelle mesure cela ne viendrait-il pas au final provoquer une hausse des prix sur les marchés des pays du Sud ?<sup>18</sup>

### **Conclusion**

Si la stabilité des prix est directement influencée par la spéculation sur les marchés internationaux, d'autres variables l'influencent également telles que la disponibilité de stocks et la possibilité de protéger le marché intérieur par la fixation de barrières à l'importation et à l'exportation. Entre les politiques permettant de s'attaquer directement à la spéculation et

<sup>15</sup>Kristin SAMPSON, *Stabilizing Agriculture Markets, why we need food reserves* (2010), Institute for agriculture and trade policy, p.3

<sup>16</sup>Idem

<sup>17</sup> Franck GALTIER, *Op.cit.*, p.16

<sup>18</sup>Olivier DE SCHUTTER, G20 : le plan d'action oublie les causes du problème (2011), [en ligne] :

<http://www.srfood.org/fr/g20-le-plan-d-action-oublie-les-causes-du-probleme>

celles permettant de limiter la fluctuation des prix, une réelle articulation est nécessaire. La mise en œuvre de ce type de politiques nécessite une intervention volontariste. Celle-ci devrait se baser sur une analyse des effets nationaux et internationaux de ces politiques.